



**MAIRIE DE MONTSOULT**  
ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
Rue du Grand Gournay  
N°06/2016

**Le Maire de la Commune de Montsourt,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise QUILAN TERRASSEMENT – Impasse de l'Abreuvoir – 60820 BORAN SUR OISE doit réaliser des travaux de réfection du trottoir au 71 rue du Grand Gournay à Montsourt au droit de la propriété de Madame TU et Monsieur CARRETTE,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

**ARRÊTE :**

**Art.1<sup>er</sup> : À compter du mercredi 3 février 2016 et pour toute la durée des travaux, il sera de stationner de part et d'autre du chantier ; la circulation sera alternée manuellement.**

**Art. 2 :** L'entreprise QUILAN TERRASSEMENT assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art. 4 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsourt
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- L'Entreprise QUILAN TERRASSEMENT

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsourt.

Fait à Montsourt, le 1<sup>er</sup> février 2016

Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

Geneviève RAISIN



Rendu exécutoire le 01/02/2016  
Affiché le : 02/02/2016  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,  
Geneviève RAISIN

